

Dossier FranceAgrimer 2017/2018



FranceAgrimer vient de publier les éléments nécessaires aux demandes d'aides 2017-2018, pour la transhumance et le repeuplement du cheptel apicole

FranceAgrimer a mis en ligne, fin octobre 2017,

- la listes des matériels et produits d'élevages éligibles,
- les conditions d'obtention des aides,
- les cerfa et pièces à fournir pour le dossier de demande d'aides

Demande d'aide à la transhumance

Les investissements devront être (ou avoir été) réalisés entre le 01/08/2017 et le 30/07/2018.

Liste des éléments pris en charge
